

Angers, le 23 mai 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Usine Michelin de Cholet : signature de la convention de revitalisation du bassin d'emploi entre l'État et Michelin.

Le vendredi 23 mai 2025, lors du cinquième comité de suivi Michelin à la sous-préfecture de Cholet, Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire, et Géraldine GUSTIN, Directrice de Michelin Développement, ont signé la convention de revitalisation du bassin d'emploi de Cholet entre l'État et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, en présence des représentants de la commune de Cholet, de Cholet agglomération, du Conseil départemental de Maine-et-Loire, du Conseil régional des Pays de la Loire, de parlementaires, des représentants des chambres consulaires et des partenaires sociaux.

Le 5 novembre 2024, la direction du groupe Michelin annonçait la fermeture de son site à Cholet en raison des difficultés structurelles du marché des pneus tourisme camionnette haut de gamme, notamment en Europe.

La réalisation d'une étude d'impact social et territorial, au début de l'année 2025, a permis d'évaluer les conséquences sociales, économiques et fiscales de cette fermeture et a conduit le préfet de Maine-et-Loire à engager le groupe Michelin dans le dispositif de revitalisation.

Il s'agit de contribuer à la création d'activité, au développement des emplois et d'atténuer les effets des licenciements sur les autres entreprises dans le bassin d'emploi.

Une collaboration étroite entre les services de l'État et le groupe Michelin ainsi qu'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs locaux ont permis de signer une convention de revitalisation ambitieuse pour le territoire.

A travers cette convention, le groupe Michelin prend l'engagement d'aider financièrement, sur une durée de trois années, à la création d'au moins autant d'emplois que ceux perdus par le territoire du fait de la fermeture du site industriel de Cholet.

Cette convention de revitalisation entre l'État et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin comprend :

- **Un engagement financier du groupe Michelin de 6 830 000 € pour favoriser la création d'au moins 947 emplois industriels ou dans les services à l'industrie** auprès des entreprises industrielles de moins de 500 salariés qui prévoient de créer au moins 3 à 5 nouveaux emplois en CDI dans les trois ans ; et ceci sur le périmètre géographique des communautés d'agglomération de Cholet Agglomération, de Mauges Communauté et de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance, ce périmètre pouvant être élargi à l'issue de la première année de la convention ;



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- **Des aides directes aux entreprises de ce périmètre** : des subventions pouvant aller de 5 000 à 10 000€ par nouvel emploi créé ou des prêts à taux bonifié pouvant aller de 10 000 à 12 000 € par nouvel emploi créé, intégrant des mesures visant à favoriser l'embauche d'anciens salariés Michelin du site de Cholet ;
- **Des aides indirectes permettant d'accompagner des organismes et des projets au service de la création d'emploi**, du développement des compétences industrielles, de la levée des freins à l'emploi, de l'aide à l'installation sur le site en reconversion.

En lien avec les services de l'État et en collaboration avec l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire, Michelin opérera cette convention de revitalisation via son agence de développement économique interne, Michelin Développement.

Cabinet – bureau de la représentation de l'État et de la communication Interministérielle

Tel : 02 41 81 81 36 – 80 25 – 81 27

pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr

Service presse du groupe Michelin

Tel : 01 45 66 22 22

groupe-michelin.service-de-presse@michelin.com

